

MAIRIE DE BREZIERES
CONSEIL MUNICIPAL DU 24 février 2023

Mairie de Bréziers

PRESENTS :

Rolland ARNAUD, Cécile RODOSSIO, Jean Bernard BONNENFANT, Alexander PHILIP, Rémy ARNAUD, Dominique DUBOIS, Sébastien BARISONE

ABSENTS EXCUSES : Anne HATTON-MANSUY, Nathalie TREMOUILLOUX, Marion LACROIX,

ABSENTS : Sandra GRANDI

PROCURATIONS :

Anne HATTON-MANSUY est représentée par Dominique DUBOIS

Nathalie TREMOUILLOUX est représentée par Rémy ARNAUD

Marion LACROIX est représentée par Sébastien BARISONE

ORDRE DU JOUR

OUVERTURE DE LA SEANCE A 20 H 30

Désignation du secrétaire de séance

Secrétaire de séance : Cécile RODOSSIO élue à l'unanimité

Délibérations :

Vote du CG 2022

Vote du CA 2022

Vote du BP 2023 et Affectation des résultats

Opérations d'investissement 2023

Subventions aux associations

Vote des taxes 1259 MI

Divers :

Rente d'invalidité

Délégué cours d'appel

Sécurité gendarmerie

Amortisseur d'énergie, Syme 05

Fonds vert

Vente bois ONF et Affouage

Défibrillateur

Tarifs bois de chauffage

Habitat indigne et INSEE

Document unique et RGPD

DELIBERATIONS

Approbation du compte rendu du conseil municipal du 19 novembre 2022.

Le conseil, à l'unanimité des membres présents ou représentés valide ce compte rendu.

Vote du CG 2022

Le compte de gestion proposé par le percepteur est en tous points conformes aux éléments du compte administratif, après quelques corrections.

Le conseil, à l'unanimité des membres présents ou représentés valide ce compte de gestion et autorise le maire à le signer.

Vote du CA 2022

Excédent de fonctionnement : 58 265,20€ conforme au CG, en résultat brut, soit un autofinancement net de plus de 21000 euros.

Investissements réalisés: 34683,76€ TTC de matériel, en attente de 50% de subvention (sur le HT) ; et près de 7000 euros (2500€ de subvention à venir) pour les travaux de mise aux normes de l'électrification de la chapelle.

Le conseil, à l'unanimité des membres présents ou représentés valide ce compte administratif, le maire s'étant retiré pour ce vote.

Vote du BP 2023

A noter que nous passons en comptabilité M57 et que si les masses sont comparables, la ventilation des articles est plus globale et la comparaison avec 2022 s'avère plus compliquée à la lecture directe pour ce premier budget sous cette forme.

DEPENSES

Charges à caractère général : 284 965,90€ dont 194 965,90 de report

Charges de personnel : 74 250 €

Atténuation de produits : 5 500 €

Charges financières : 7 300 €

Total des dépenses réelles : 374 411, 90 € et 50 000 Euros de virement à l'investissement

RECETTES

Recettes : 28 000 €

Impôts et taxes : 72 700 € + 15 000 €

Dotations de l'état : 68 750 €

Autres produits de gestion courante : 46 000 €

Atténuation de charges : 12 600 €

Excédent de fonctionnement reporté : 181 261,90 €,

soit un total général de 424 411,90 euros égal aux dépenses

Opérations d'investissement 2023

DEPENSES

47 000 € remboursement d'emprunt en capital qui vont diminuer de moitié à N+1

Travaux : chapelle (travaux effectués en fin d'année), schéma d'eau potable 26 000 €, 3 000€ de matériel, éclairage public du Bez 41 000€, RPI 30 000 €. Reports pour l'accessibilité et la voirie de l'église, voirie etc, pour un total de plus 100 000 euros HT.

2200 € : coût d'un défibrillateur (comprend formation et maintenance annuelle) mais prévoir l'installation par un électricien. Investissement reporté

RECETTES d'investissement : 50 000 € prélevé sur le budget de fonctionnement et subventions diverses dont subventions 2022 à encaisser pour 20 000 euros.

GLOBALEMENT sur 2023, on dégagerait environ 130 000 € de résultat global avant affectation mais il y a lieu de mesurer l'impact en trésorerie des investissements programmés.

Le conseil, à l'unanimité des membres présents ou représentés valide cette proposition de budget, déjà vue par la commission des finances, et autorise le maire à effectuer toutes les démarches nécessaires.

1259 MI : maintien des taux d'imposition

Hors l'augmentation de 5% des bases déterminée par l'Etat suite au niveau d'inflation le conseil municipal, sur proposition du maire, décide de ne pas augmenter les impôts locaux, l'augmentation générale du coût de la vie pesant déjà énormément sur les ménages et les économies réalisées depuis quelques années permettant d'absorber, pour le moment, l'augmentation des charges de la collectivité.

Le conseil, à l'unanimité des membres présents ou représentés valide cette proposition et autorise le maire à effectuer toutes les démarches nécessaires.

Fongibilité des crédits

La comptabilité M57 permet au Maire, dûment habilité, de réaliser des virements de crédit dans la limite de 7.5% des dépenses de fonctionnement. La maire sollicite le conseil sur cette modalité qui évitera des DM récurrentes.

Le conseil, à l'unanimité des membres présents ou représentés valide cette proposition et autorise le maire à effectuer toutes les démarches nécessaires.

Affectation des résultats

Les résultats de 2022 doivent être affectés. Le maire propose d'en affecter une partie (voisine de 58265.20 euros) en capital et le solde en totalité en reports tant en investissement qu'en fonctionnement.

Le conseil, à l'unanimité des membres présents ou représentés valide cette proposition et autorise le maire à effectuer toutes les démarches nécessaires.

Subventions aux associations

Sur l'enveloppe prévue le conseil attribue :

700 € à l'ACLB

300 € à l'ADMR

100 € à l'association sportive du Turriers,

Les critères vont être revus pour déterminer les bénéficiaires potentiels de subventions ainsi que les conditions de mise à disposition de la Salle pour les diverses activités proposées.

Le conseil, à l'unanimité des membres présents ou représentés valide cette proposition et autorise le maire à effectuer toutes les démarches nécessaires.

Délégué cours d'appel

Commission de contrôle des listes électorales :

Jean-Bernard BONNENFANT représentera la commune aux cotés des personnes désignées par le préfet et le procureur

Le conseil, à l'unanimité des membres présents ou représentés valide cette proposition et autorise le maire à effectuer toutes les démarches nécessaires.

DIVERS

Rente d'invalidité

Cette demande émanant d'un collaborateur a été soumise au CG05, considérant que si la mairie a un choix à faire, elle n'y sera pas favorable.

Le conseil, à l'unanimité des membres présents ou représentés valide cette proposition et autorise le maire à effectuer toutes les démarches nécessaires.

Sécurité gendarmerie

La personne proposée pour la coordination de ce service sera Monsieur Dominique DUBOIS

Le conseil, à l'unanimité des membres présents ou représentés valide cette proposition et autorise le maire à effectuer toutes les démarches nécessaires.

Amortisseur d'énergie, Syme 05

A /Un courrier a été fait à EDF pour indiquer qu'on ne voulait pas d'augmentation de tarif d'électricité. En rentrant dans le schéma de l'entreprise et non de la collectivité : plafonnement de 15% d'augmentation. La charge ne devrait donc pas excéder 15% de croissance telle qu'elle est prévue au budget.

B/ Programme mis en place par le Syme : proposition d'agrèger les demandes de toutes les communes pour les points lumineux : Lum'acte. A revoir une fois les travaux de la commune réalisés par la CCSPVA en maîtrise d'ouvrage délégué, ces travaux étant très similaires.

Fonds vert

Un fonds spécifique pour les économies d'énergie a été créé qui permettrait peut-être, même si cela est encore exclu à priori, de subventionner les travaux sur les bâtiments administratifs et les logements locatifs. Mr le préfet interrogé a semblé ouvert à éventuellement faire accéder à ce dispositif les logements. Le dossier reste à affiner, et si les aides sont éérées, un programme pourrait être envisagé dans ce sens

A l'étude.

Vente ONF et Affouage

A/ Vente de 550 m3 à l'entreprise JUAMENA, la coupe a commencé et l'extraction ne se fera que par temps sec.

B/ Pour l'affouage, le manque de technicien local ONF et son remplacement non encore validé (depuis avril 2022) n'a pas permis de déterminer et marquer une coupe potentielle. Le technicien intérimaire doit voir dans les prochains jours s'il existe une possibilité qu'il nous proposera rapidement, ou peut être sur les bords des pistes pour les OLD (obligation légale de débroussaillage).

Défibrillateur

Devis : 1793 € HT (matériel et formation)

+ Maintenance annuelle : 184€

Il faut également prévoir l'intervention d'un électricien. Investissement reporté, le conseil n'y est pas favorable, et le choix d'un emplacement judicieux pose problème.

Tarif 2023 bois de chauffage/ stère

Bois tendres : 35 euros en 2 m et 50 euros fendus et en 50 cm

Bois durs : 60 euros en 2 m et 75 euros fendus et en 50 cm

Rappelons que la commune ne dispose que ponctuellement de bois en fonction des travaux réalisés et que, de fait, elle n'en vend que très marginalement, cette activité étant affaire de professionnels

Habitat indigne et enquête INSEE

Nouvelle procédure et suivi disponible en mairie

Document unique et RGPD

Sur 33 actions, 24 ont été accomplies. En DU et le RGPD sera pris en charge par le CDG 05 pour un coût de 450 euros HT

La séance est levée à 22h30